

# 11

VIH/sida  
et  
prisons

2004/2005

## Les détenues et le VIH/sida

*Des études ont révélé qu'en prison, la prévalence du VIH parmi les femmes est encore plus élevée que parmi les hommes. De plus, la proportion de femmes parmi l'ensemble des nouveaux cas d'infection à VIH au Canada est en hausse constante. Toutes les mesures décrites dans les feuillets 4 à 9 contribueront à régler des problèmes que les détenues rencontrent, dans le contexte du VIH/sida, mais d'autres mesures décrites dans ce feuillet sont aussi nécessaires.*

Ce feuillet fait partie d'une série de treize portant sur le VIH/sida et les prisons:

1. VIH/sida et hépatite C en prison: les faits
2. Comportements à risque élevé derrière les barreaux
3. La transmission du VIH dans les prisons
  4. Prévention: les condoms
  5. Prévention: l'eau de Javel
6. Prévention: le matériel d'injection stérile
7. Prévention et traitement: la méthadone
  8. Soins et traitements
  9. Une stratégie globale
10. Détenus autochtones et VIH/sida
  11. Détenues et VIH/sida
12. Une obligation morale et légale d'agir
13. Ressources essentielles



### Les détenues et le VIH/sida

Des études ont révélé que la prévalence du VIH parmi les femmes incarcérées est encore plus élevée que parmi les hommes incarcérés. De plus, la proportion de femmes parmi l'ensemble des nouveaux cas d'infection à VIH au Canada est en hausse constante. Toutes les mesures décrites dans les feuillets 4 à 9 contribueront à régler des problèmes que les détenues rencontrent, dans le contexte du VIH/sida, mais d'autres mesures décrites dans ce feuillet sont aussi nécessaires.

### Les chiffres

Les études de séroprévalence effectuées dans des prisons du Canada, comme dans des prisons d'autres pays, ont démontré que l'infection à VIH est prévalente parmi les femmes incarcérées, en particulier parmi celles qui ont des antécédents d'injection de drogue. De fait, la prévalence du VIH parmi les femmes est généralement plus forte que parmi les hommes, en prison. Une récente étude dans des prisons provinciales au Québec, par exemple, a conclu à un taux de prévalence du VIH de 8,8% parmi les détenues, alors que ce taux chez les détenus de sexe masculin était de 2,3%. En 2002, on comptait 3,71% de détenues séropositives dans les établissements fédéraux pour femmes, comparativement à 1,96% de détenus séropositifs de sexe masculin dans les prisons fédérales, au Canada.

D'ailleurs, au Canada, de plus en plus de femmes – non seulement de détenues – sont touchées par le VIH, en particulier parmi celles qui s'injectent de la drogue ou dont les partenaires sexuels sont exposés à un risque accru de contracter le VIH:

- les cas de sida chez des femmes adultes représentaient 5,6% de l'ensemble des cas recensés avant 1990; cette proportion est passée à 8,3% en 1995, puis à 16% en 2001;
- la proportion des cas de sida attribués à l'injection de drogue, dans les cas recensés chez les femmes adultes, s'est accrue considérablement, passant de 7,3% avant 1990 à 26,6% en 1994, puis à 45,4% dans la première moitié de 2002;
- des 49 800 Canadiens qu'on estimait être séropositifs à la fin de 1999, on croyait que 6 800 étaient des femmes;
- au milieu de 2002, les femmes représentaient 25,8% de tous les résultats positifs de tests du VIH dont la déclaration comportait de l'information sur le sexe; l'injection de drogue était un facteur de risque déclaré par environ 35,5% de ces femmes séropositives.

## LES DÉTENUES ET LE VIH/SIDA

### Que doit-on faire?

Les femmes incarcérées ont besoin des mêmes mesures préventives (voir feuillets 4 à 7) et du même niveau de soins, de traitements et de soutien (voir feuillet 8) que les détenus de sexe masculin, mais aussi d'initiatives qui reconnaissent que leurs problèmes dans le milieu carcéral reflètent, et sont exacerbés par, la vulnérabilité et les abus dont elles souffrent hors des prisons. La tâche de protéger les détenues contre la transmission du VIH présente donc des défis particuliers – et parfois plus grands – que dans le cas des détenus de sexe masculin.

### Questions sous-jacentes

En toile de fond à plusieurs des problèmes que les femmes rencontrent, en prison, réside le fait que « la majorité des femmes incarcérées appartiennent à des groupes sociaux marginalisés non seulement à cause de leur sexe, mais également de leur race, de leur classe sociale, de leur orientation sexuelle, de leur invalidité, de l'usage d'intoxicants et(ou) de leur situation de travailleur faisant commerce de leur corps ». Les détenues éprouvent souvent plus de problèmes de santé que les hommes incarcérés. Un grand nombre d'entre elles souffrent de maladies chroniques résultant de la pauvreté, de la consommation de drogue, de la violence familiale, d'agressions sexuelles, de grossesses pendant l'adolescence, de malnutrition et d'une piètre hygiène préventive.

Plusieurs femmes séropositives au VIH ne reçoivent pas aussi rapidement que les hommes séropositifs les services de diagnostic et de traitement dont elles pourraient bénéficier. Parmi les raisons de cet état de fait, mentionnons d'abord qu'il arrive souvent que les femmes ne savent pas qu'elles ont été exposées au VIH par leurs partenaires sexuels ou d'injection. Deuxièmement, il arrive souvent que les besoins différents des femmes séropositives soient laissés pour compte et que les services de soutien de la société et de la collectivité soient moins disponibles et moins accessibles pour elles. Les femmes sont souvent moins bien informées sur le VIH/sida et ne bénéficient pas des structures dont elles ont besoin. Troisièmement, les maladies attribuables à l'infection à VIH ou au sida sont souvent différentes de celles chez les hommes, d'où le fait qu'on les reconnaît moins bien ou plus tard. Ainsi, les cas de VIH ou de sida sont souvent diagnostiqués à un stade plus avancé chez les femmes que chez les hommes.

En conséquence, les besoins d'éducation des détenues sur le VIH/sida sont différents de ceux des hommes incarcérés et le besoin de programmes de prévention du VIH dans les établissements pour femmes est peut-être encore plus urgent que dans les établissements pour hommes.

### Recommandation

Il est nécessaire que les systèmes carcéraux agissent sans délai pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'éducation et de prévention du VIH à l'intention spécifique des femmes détenues.

### Lectures complémentaires

Le rapport canadien le plus détaillé à propos du VIH et du VHC parmi les femmes en prison – A. DiCenso, G. Dias, J. Gahagan, *Ouvrir notre avenir – Une étude nationale sur les détenues, le VIH et l'hépatite C*, Toronto, Réseau d'action et de soutien des prisonniers et prisonnières vivant avec le sida (PASAN), 2003. ([www.pasan.org/Publications/Ouvrir\\_Notre\\_Avenir.pdf](http://www.pasan.org/Publications/Ouvrir_Notre_Avenir.pdf))

Un aperçu des programmes sur le VIH/sida pour les femmes, notamment, dans les prisons du Canada – R. Lines, *La lutte au VIH/sida dans nos prisons: trop peu, trop tard – Un rapport d'étape*, Montréal, Réseau juridique canadien VIH/sida, 2002. ([www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/prisons/rapportdetape/tdm.htm](http://www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/prisons/rapportdetape/tdm.htm))

Description et analyse de la situation des détenues dans le contexte du VIH/sida au Canada – Service correctionnel du Canada, *Le VIH/sida en milieu carcéral: Rapport final du Comité d'experts sur le sida et les prisons*, Ottawa, ministre des Approvisionnement et Services Canada, 1994, aux p. 130-135.

Santé Canada, *Actualités en épidémiologie sur le VIH/sida et les MTS: VIH et sida chez les femmes au Canada*, Ottawa, avril 2003. ([www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgspsp/publicat/epiu-aepi/index\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgspsp/publicat/epiu-aepi/index_f.html))

D'importantes recommandations (44 à 46) concernant les détenues – Organisation mondiale de la santé, *Directives de l'OMS sur l'infection à VIH et le SIDA dans les prisons*, Genève, OMS (WHO/GPA/DIR/93.3). ([www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/prisons/pran5F.html](http://www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/prisons/pran5F.html))

---

**Troisième version révisée et mise à jour, 2004.** On peut télécharger ce feuillet à partir du site Web du Réseau juridique <<http://www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/prisons.htm>> ou le commander auprès du Centre canadien d'information sur le VIH/sida (courriel: [aidsida@cpha.ca](mailto:aidsida@cpha.ca)). Il est permis de faire et de distribuer (mais non de vendre) des copies de ce feuillet, en indiquant que l'information provient du Réseau juridique canadien VIH/sida. Pour information, veuillez contacter le Réseau juridique (tél.: (514) 397-6828, téléc.: (514) 397-8570, courriel: [info@aidslaw.ca](mailto:info@aidslaw.ca)). **This info sheet is also available in English.**

**Financé par Santé Canada dans le cadre de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida. Les constats, interprétations et points de vue exprimés dans cette publication sont ceux de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les positions ou politiques officielles de Santé Canada.**